

Tarifs 2021

Domaine Estimation et droit

Transmissions d'exploitations, estimations, droit foncier rural et droit du bail à ferme agricole, conseils juridiques et expertises, indemnités, droit matrimonial et successoral, conseils aux exploitations, courtage immobilier (conseil fiscal y compris), aménagement du territoire et droit de l'environnement

Tarifs horaires (hors TVA) :	Tarif normal	Agriculteur/trice
Catégorie de prestations	CHF/h	CHF/h
Personnes chargées du dossier	140.00	119.00
Spécialistes	150.00	127.50
Expert-e-s	160.00	136.00
Juristes	170.00	144.50
Responsables du domaine, direction de la division	170.00	144.50
Travaux de secrétariat	70.00	59.50

Montant forfaitaire

Forfait de base par mandat	100.00	100.00
<i>(Archivage/copies/télécommunications/fournitures de bureau)</i>		

Domaine Fiduciaire

Comptabilité et contrôle des comptes annuels, planification fiscale, planification financière

Tarifs horaires (hors TVA) :	Tarif normal	Agriculteur/trice
Catégorie de prestations	CHF/h	CHF/h
Saisie de données	85.00	72.25
Personnes chargées du dossier	110.00	93.50
Agents fiduciaires	130.00	110.50
Responsables du mandat	150.00	127.50

Montant forfaitaire

Tarif de base par comptabilité et par an	200.00	200.00
Montant forfaitaire (petits mandats)	50.00	50.00
<i>(p. ex. inspections finales/mandats supplémentaires)</i>		

Dispositions complémentaires :

- Les agriculteurs et agricultrices bénéficient d'une réduction de 15 % sur les tarifs horaires (voir le tarif agriculteur/trice).
- Nous nous réservons le droit d'émettre à tout moment des factures d'acomptes ou des factures intermédiaires.
- Nous facturons les heures de travail effectives (y compris le temps de déplacement).
- Les débours (frais de déplacement, repas, etc.) sont facturés en fonction des dépenses réelles.
Les visites sur l'exploitation des clients du service comptable du domaine Fiduciaire sont incluses dans le tarif de base.
- Le courtage immobilier est facturé selon le travail effectif (170.00 CHF/h, hors TVA, plus le forfait de courtage ou la commission ayant fait l'objet d'un accord individuel).
- Les tarifs sont valables pour l'année civile respective, sous réserve d'ajustements l'année suivante.
- Pour le reste, nos conditions générales sont applicables.